



Audience du 17 février 2015

Pour le vice-Rectorat : Mme Costantini VR, M. Giraud, DAASEN. M. Lacouture, SG du VR. M. Jaillet, DRH.

Pour UNSA Education Mayotte: Mme Montfort, SNPDEN - M. Donneau, A&I – M. Hourcade, SE-UNSA – M. Valière, secrétaire général d'UNSA Education

- **Un point sur les statuts des agents de l'Education Nationale recrutés à Mayotte :**

⇒ UNSA EDUCATION n'admet pas le sort réservé aux personnels administratifs. Ces collègues ont découvert au Bulletin officiel de novembre la perte de leur académie d'origine. Cet état de fait contredit les engagements de l'administration et les conditions de leur nomination à Mayotte. Il déstabilise l'ensemble de l'institution qui a, plus qu'ailleurs, besoin de leurs compétences pour gérer des situations souvent complexes. Nous voulons savoir ce que le vice-Rectorat a fait depuis ce constat de perte de l'académie d'origine : A-t-il demandé une mesure dérogatoire pour permettre aux agents de se positionner et ainsi de ne pas être coincés ?

VR - C'est le SE-UNSA Mayotte qui m'a informé de cela. Nous ferons remonter cette demande de mesure dérogatoire. M. Lacouture interviendra à ce titre à la DGRH dans l'intérêt de tout le monde. Mais l'issue doit être envisagée avec beaucoup de prudence.

⇒ La 29^{ème} base pour les administratifs posent problème dans la gestion des carrières et dans les règles du mouvement spécifique.

M. le SG abonde dans ce sens. 2 postes de cadre A arrivent sur l'île pour permettre aux B d'être promus. Ne pas travailler sur la surface du territoire mais plutôt sur le

nombre d'élèves scolarisés : point à travailler en synergie avec les OS à Paris. Mayotte est considérée comme un petit département alors qu'au regard des effectifs, il devrait être considéré autrement. Les 5 plus gros collèges de France sont à Mayotte. Prise en compte d'un retard énorme pris à Mayotte mais toujours au bénéfice des enseignants et au détriment des autres personnels. Ainsi par exemple, on compte un infirmier pour 2400 élèves !

⇒ IE/ISG : en l'état actuel des textes, doit-on comprendre que les agents mutant de Mayotte en Guyane ont droit à l'ISG et à l'IFCR ? Dans le sens inverse, ceux de Guyane arrivant à Mayotte, perdent-ils le droit à l'IE transitoire sous prétexte qu'ils ont touché l'ISG ? Ont-ils droit à l'IFCR et au billet d'avion ?

Nécessité d'être resté au moins 4 ans à Mayotte avec 80% des frais de changement de résidence et 80% du billet d'avion. L'IFCR comprend ces 2 volets.

⇒ La prise en charge du billet d'avion et des frais de déménagement pour les 5èmes années n'est toujours pas traitée administrativement. Où en est ce point particulier ?

L'IFCR est accordée aux 5^{èmes} années après 4 ans de séjour continu sur le territoire. Mais le VR n'a toujours pas de réponse du MEN pour ce point sur l'ouverture des droits à l'IFCR.

⇒ Paiement des IE transitoires en 2 fractions : ce point a été arbitré par la DGAFP, la FP et la DGFIP : M. Crusson est formel « l'IE est payable en une seule fraction ; et ce à la date anniversaire. » Or La Réunion continue de s'entêter. Que propose de faire le vice-Rectorat pour faire bouger les lignes de ce dossier qui risque de faire jurisprudence ?

Les signalements du VR sont réguliers. M. Lejeune a pourtant donné des consignes auprès de chaque académie. Mais les DRFIP ont une autonomie dans la décision d'application des textes statutaires.

⇒ UNSA Education continuera de faire intervenir ses secrétaires nationaux sur ce dossier Fonction Publique.

- **Réforme des rythmes scolaires :**

⇒ Un constat partagé au conseil national du SE-UNSA sur les difficultés particulières des territoires ultramarins a amené M. Chevalier à s'entretenir directement avec le cabinet du MEN et Mme la Ministre de la pertinence de mettre en place un comité de suivi particulier à la mise en place de la Réforme des rythmes dans les DOM. Quelles informations pouvez-vous nous communiquer dans le cadre de ce comité de suivi ?

Il y a eu une réunion avec le MOM, la DEGESCO et les Recteurs. Il ne devrait pas y avoir de groupe spécifique de suivi des DOM mais un groupe de suivi national dans

lequel les DOM auront un suivi particulier. La Guyane et Mayotte auront un suivi particulier.

- **Candidats de Mayotte aux concours internes de titularisations :**

⇒ Concours internes et réservés : des publications de noms d'agents admissibles originaires de Mayotte sur Publinet sont retirés après 3 à 4 jours de parution officielle. L'explication à trouver viendrait de la DEC. Nous sommes très surpris de ce genre de pratiques : elles ne respectent ni les agents ni l'épreuve ; en effet, en envoyant des dossiers RAEP sans les analyser sérieusement, les services obstruent les candidatures à l'admissibilité et provoquent de légitimes frustrations.

Les dossiers ont été visés par Mme le VR et ses services. Parfois des erreurs peuvent survenir.

- **Education prioritaire :**

⇒ La nomination d'un coordonateur de réseau n'était pas vue favorablement par M. Coux. Quelle est votre position sur cette question ? Le SE-UNSA Mayotte considérait qu'un coordonateur issu du 1^{er} degré correspondait aux besoins de faire du lien entre les écoles de chaque réseau.

Un coordonateur de réseau sera nommé dans chaque REP+ : il sera nommé par l'IEN de circonscription parmi ses conseillers pédagogiques.

⇒ Dans le cadre des journées statutaires de formation des enseignants du 1^{er} degré en poste en REP +, une brigade de remplaçants était mise en place à Dembeni. Sera-t-il de même dans les autres REP+ ?

Non. Les problèmes de ressources humaines empêchent d'étendre ce dispositif de brigade de remplaçants sur tous les REP+. IL n'y aura qu'une seule brigade de remplaçants dédiée aux formations éducation prioritaire.

- **CPE :**

⇒ L'ensemble des personnels ont des temps d'échanges, de formations ; il en était de même pour les CPE jusqu'à l'année dernière. Cette année y aura-t-il un regroupement des CPE ?

Oui les CPE seront réunis mais il n'y a pas encore de date posée. Une formation sur la laïcité devrait se mettre rapidement en place. Les CPE seront concernés.

- **Laïcité :**

⇒ Mme Montfort SNPDEN UNSA intervient afin de connaître la politique académique pour accompagner les établissements dans la mise en œuvre du respect des valeurs de la République et par conséquent le principe de la laïcité.

Mme Le Vice Recteur explique qu'un groupe de travail a été mise en place constitué de chefs d'établissements, de parents d'élèves, d'élus locaux, Sénateur.

En parallèle de ce groupe de travail, une cellule d'appui aux établissements (réfèrent laïcité M. Louis Estienne, M Le Directeur de Cabinet, M. Vallet Proviseur Adjoint, M Tinirello Principal, M. Rigottard, M. Haim) a été mise en place. Un plan laïcité sera fourni à chaque chef d'établissement. Il est demandé de signaler toute difficulté et ou comportement en lien avec les manquements aux valeurs de la République.

⇒ Mme Montfort précise que la laïcité et plus largement les valeurs de la République sont portées par l'UNSA, mais qu'il est indispensable que l'ensemble des acteurs de l'île soit aux côtés des établissements pour aider au respect de ces principes.

Les CPE aussi seront associés aux premières formations.

- **Personnels administratifs et ATOSS à moyens constants**

⇒ Il est dommageable de constater la création de seulement 4 postes administratifs pour l'ensemble du département. Ce nombre est insuffisant au regard de la taille des établissements scolaires. Les équipes administratives et financières sont insuffisantes et ceci complique le fonctionnement des établissements. Deux de ces postes seront affectés au Vice Rectorat, ce qui en laisse seulement 2 pour les établissements.

⇒ L'UNSA dénonce également l'absence totale de création de postes ATOSS alors qu'il y a ouverture de deux établissements. L'ouverture se fait donc grâce à un redéploiement des moyens alors même que les structures et les effectifs continuent à augmenter.

Aucune dotation de postes AED pour la rentrée.

⇒ L'UNSA demande que cette absence de création de postes soit à minima compensée par des dotations de CUI sur les fonctions administratives, financières et de vie scolaire.

Durée de l'audience : 2h